

Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 3 avril à 20h00 en mairie

Convocation en date du 25 mars 2008

L'an deux mil huit, le 3 avril, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Mireille SCHURCH.

Présents :

Mmes REGERAT Sophie, COSTA Chantale, GIBARD Myriam, SCHURCH Mireille et MARAIS Michelle.

MM. AUBERT Jean Pierre, SIMONNET Jacques, PENTHIER Thierry, TINDILLERE Alain, MARAIS Eric, PEROCHE Daniel, AMOSSÉ Bernard, GUICHON Jacky,

Pouvoirs : Mlle BUVAT Carole pour Mme SCHURCH Mireille
Mme COLAZZO pour GIBARD Myriam

Secrétaire de séance : Michelle MARAIS

Subvention aux associations

Madame le Maire souligne que les associations de Lignerolles œuvrent beaucoup pour l'animation de la commune.

Madame le Maire indique que comme elle l'avait expliqué lors du dernier conseil municipal, Carole BUVAT souhaite que les montants attribués aux associations ne changent pas. Les élus considèrent qu'il y a besoin d'une étude à plus long terme qui doit être engagée par la commission ad hoc.

En conséquence,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : Mme MARAIS et M. PENTHIER

- *Décide d'attribuer les subventions suivantes :*
 - *Codérail : 77 euros*
 - *Groupement de défense pour les animaux nuisibles : 77 euros*
 - *Centre aéré de St Martinien : 460 euros*
 - *Resto du Cœur : 80 euros*
 - *Amicale Laïque de Lignerolles : 460 euros*
 - *Coopérative scolaire Lignerolles : 1 400 euros*
 - *USLL : 765 euros*
 - *FNACA : 305 euros*
 - *Club Loisirs et Détente de Lignerolles : 305 euros*
 - *Centre Social de St Martinien : 1 10 euros*
 - *Mission Locale : 100 euros*
 - *La Chasse de Lignerolles : 80 euros*
 - *MJC : 70 euros*
 - *Collège J.J. Soulier : 155 euros*
 - *Coopérative scolaire de Lavault Ste Anne : 46 euros*
 - *PSA – Bénin : 305 euros*

Par ailleurs, Jacky Guichon, 1^{er} adjoint, indique que la commission communale en charge des bâtiments et des associations rencontre actuellement les associations de la commune. "La Chasse" et la FNACA ont été reçues. Il informe les membres du conseil que l'association "la

Chasse" est très satisfaite des moyen mis à leur disposition (chalet). Les chasseurs demandent à la mairie les produits nécessaires à l'entretien du chalet, qu'ils appliqueront eux même (produits de type lasure). Quant à la FNACA, le Président de cette association demande que le drapeau tricolore datant de la période 14-18 soit restauré. Monsieur GUICHON souligne qu'une recherche de restaurateur spécialisé dans ce type de demande est en cours.

Monsieur Aubert souligne que l'association de la commune 'La Chasse' s'investit dans la restauration de chemins sur la commune. Ce travail permet de redécouvrir certains sentiers et contribue à donner une bonne image de cette association. Madame le Maire qui approuve, tient cependant à indiquer qu'il faut être prudent avec les chemins privés. Les propriétaires ne sont pas forcément d'accord pour que leurs chemins soient ouverts à tout le monde.

Compte de gestion 2007 du budget Commune

Madame le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2007 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie Municipale de Montluçon et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal de la commune. Madame le Maire précise que le receveur a transmis au conseil municipal de la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la Loi lui en donne obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- adoptent le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2007 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Compte de gestion 2008 du budget Assainissement

Madame le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2007 du budget assainissement a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie Municipale de Montluçon et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget Assainissement de la commune. Madame le Maire précise que le receveur a transmis au conseil municipal de la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la Loi lui en donne obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- adoptent le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2007 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Compte administratif du budget Commune 2007

Madame le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget principal de la commune pour l'exercice 2007. Madame le Maire quitte ensuite la salle. Les membres siégeant sous la présidence de Monsieur Amossé, conformément à l'article L2121-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

les membres par :

voix pour : 14

voix contre : 0

abstention : 0

- adoptent le compte administratif de l'exercice 2007 arrêté comme suit :

section de fonctionnement :

résultat 2006 : + 55 459.19 euros

résultat 2007 : + 45 252.03 euros

Résultat cumulé : + 100 711.22 euros.

section d'investissement :

- 60 087.57 euros

+ 113 855.12 euros

+ 53 767.55 euros

Monsieur SIMONNET demande que soit communiqué l'état de la dette. Madame le Maire lui indique que l'état des emprunts lui sera fourni. Elle souligne que la commune rembourse déjà une dette importante et qu'il n'est pas envisageable de faire d'autres emprunts dans l'immédiat.

Compte administratif du budget Assainissement 2007

Madame le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget Assainissement de la commune pour l'exercice 2007. Madame le Maire quitte ensuite la salle. Les membres siégeant sous la présidence de Monsieur Amossé, conformément à l'article L2121-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

les membres par :

voix pour : 14

voix contre : 0

abstention : 0

- adoptent le compte administratif de l'exercice 2007 arrêté comme suit :

section d'exploitation :

résultat 2006 : + 4 857.57 euros

résultat 2007 : + 2 802.92 euros

Résultat cumulé : + 6 438.57 euros.

section d'investissement :

- 7 428.45 euros

- 14 456.64 euros

- 21 885.09 euros

Affectation des résultats pour le Budget Commune 2008

Après avoir pris connaissance des résultats de clôture de l'exercice 2007 en section de fonctionnement et d'investissement

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- adopte les affectations suivantes :

FONCTIONNEMENT

1 - Résultat reporté 2006	55 459.19
2 - Résultat de l'exercice 2007	45 252.03
3 - Situation nette au 31/12/07	100 711.22

INVESTISSEMENT

4 - Résultat reporté 2006	- 60 087.57
5 - Résultat de l'exercice 2007	113 855.12
6 - Situation nette au 31/12/07 (à reporter ligne 001 du budget investissement 2008 en dépense ou recette)	+ 53 767.55
	75 751
7 - Restes à réaliser Dépense 2007	
8 - Restes à réaliser Recette 2007	3 959

9 - Solde des restes à réaliser	71 792
10 - Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser (Somme ligne 6 et 9)	- 18 024.45
AFFECTATION du résultat de fonctionnement (ligne 3) à réaliser par l'émission d'un titre au compte 1068	18 025
11 - Obligatoire : pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	18 025
12 - Facultatif : affectation à la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	
13 - Total du titre au compte 1068 (ligne 11 et 12)	0
14 - Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 du budget de l'exercice 2008 affectation au compte 1068 déduite (ligne 3 - ligne 13)	82 686.22

Affectation des résultats pour le budget Assainissement 2007

Après avoir pris connaissance des résultats de clôture de l'exercice 2007 en section d'exploitation et d'investissement

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- adopte les affectations suivantes :

EXPLOITATION

1 - Résultat reporté 2006	4 854.57
2 - Résultat de l'exercice 2007	2 802.92
3 - Situation nette au 31/12/07	7 657.49

INVESTISSEMENT

4 - Résultat reporté 2006	- 7 428.45
5 - Résultat de l'exercice 2007	- 14 456.64
6 - Situation nette au 31/12/07 (à reporter ligne 001 du budget investissement 2008 en dépense ou recette)	- 21 885.09
7 - Restes à réaliser Dépense 2007	25 825
8 - Restes à réaliser Recette 2007	41 500
9 - Solde des restes à réaliser	15 675

10 - Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser (Somme ligne 6 et 9)	- 6 210.09
---	-------------------

AFFECTATION du résultat de fonctionnement (ligne 3) à réaliser par l'émission d'un titre au compte 1068	6 211
--	--------------

11 - Obligatoire : pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 dans la limite de l'excédent d'exploitation subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	6 211
--	-------

12 - Facultatif : affectation à la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent d'exploitation subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	
13 - Total du titre au compte 1068 (ligne 11 et 12)	0
14 - Résultat d'exploitation à reporter ligne 002 du budget de l'exercice 2008 affectation au compte 1068 déduite (ligne 3 - ligne 13)	1 446.49

Vote des trois taux

Madame le Maire rappelle les taux des trois taxes

de la commune :	de la moyenne Départementale*:	de la moyenne Nationale*:
TH : 13.12 %	13.53 %	14.48 %
TFB : 17.08 %	17.55 %	18.60 %
TFNB : 34.35 %	31.50 %	44.43 %

(* taux moyen pour une même strate démographique)

Monsieur Simonnet indique que la commune accueille de plus en plus d'habitants demandant davantage de services. Il est favorable à une augmentation des taux d'imposition égale au moins à celle du coût de la vie. Monsieur Penthier rappelle que sans augmentation du taux d'imposition, la recette attendue sera supérieure à celle de 2007 du fait de l'augmentation des bases d'imposition. Monsieur Tindillère indique que si l'augmentation des bases pour l'année prochaine n'est pas suffisante, alors il faudra envisager une augmentation des taux des trois taxes. Monsieur Amossé souligne que 2008 est une année d'installation et qu'aucun grand projet ne nécessite un fort investissement. Il n'y a donc pas besoin pour cette année d'avoir des recettes supplémentaires. Une fois les investissements programmés, il faudra alors revoir les taux d'imposition. Monsieur Penthier pense que les ménages subissent déjà beaucoup trop d'augmentations (ex : fioul) et souhaite que les taux restent inchangés cette année. Madame Schurch rappelle que sans augmentation des taux, les bases (dont le calcul est fait par l'Etat) augmentent et que la recette attendue tient alors compte de l'augmentation du coût de la vie. Monsieur Guichon n'est pas favorable à une augmentation des taux d'imposition même si la commune subit un transfert de charge de la part de l'Etat.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- fixe les taux suivants (inchangés par rapport à 2007) :

- TH : 13.12 %

- TFB : 17.08 %

- TFNB : 34.35 %

Redevance d'assainissement pour 2008

Madame le Maire propose d'augmenter la redevance d'assainissement. Elle souligne que les recettes de la redevance et la contribution eaux pluviales (provenant du budget principal) sont les deux principales ressources du budget assainissement.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- fixe la redevance à 1 euros par m3 d'eau consommés.

- Fixe le forfait à 33 euros pour une consommation inférieure ou égale à 33 m3

Vote du Budget de la Commune pour 2008

Madame le Maire propose les équilibre simplifiés suivants :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges Générales	98 250	Produits des services	14 030
Charges du Personnel	135 000	Impôts et taxes	146 953
Autres Charges	72 240	Dotations	127 826
Remb. Emprunts intérêts	14 000	Autres produits	4 000
Charges exceptionnelles	1 200	Produits exceptionnels	100
Dépenses imprévues	3 000	Excédent 2007	82 686
Virement à l'investis.	51 905		
TOTAL	375 595	TOTAL	375 595

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Remb. Emprunts capital	25 000	C/1068 Affect. Résultat	18 025
Restes à Réaliser *	75 751	Excédent 2007	53 767
		Virement du fonction.	51 905
		FCTVA	34 530
		Restes à réaliser **	3 959
TOTAL	100 751	TOTAL	162 186

Reste à ventiler en dépenses 61 435 euros pour:	
- Voirie secteur des Mignottes : + 7000	
- Bâtiment : + 17 000	
- Installation sportive : + 3000	
- Voirie générale : + 34 435	
TOTAL	162 186

* restes à réaliser :

- Aménagement extérieur du CACS :	29 530 euros
- Voirie secteur des Mignottes :	40 038 euros
- Voirie :	4 644 euros
- Aménagement install. Sportives :	1 539 euros
TOTAL :	75 751 euros

** restes à réaliser :

- sub. Aménagement install; sportives :	3 959 euros
---	-------------

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :*

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- accepte le budget prévisionnel tel qu'il est proposé en annexe..

Vote du Budget annexe d'assainissement pour 2008

Madame le Maire propose les équilibres simplifiés suivants :

EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Charges Générales	900	Produits des services	
Charges du Personnel	50	Redevance	6 500
Autres Charges	100	Contrib. Eaux pluviales	5 241
Remb. Emprunts intérêts	200		
Charges exceptionnelles	100	Produits exceptionnels	577
Dotation amortiss.	7 186	Excédent 2007	1 446
Virement à l'investis.	5 228		
TOTAL	13 764	TOTAL	13 764

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Remb. Emprunts capital	3 900	C/1068 Affect. Résultat	6 211
Restes à Réaliser *	25 825		
Amortissement	577	Virement de l'exploit.	5 228
Déficit 2007	21 886	Amortissement	7 186
		Restes à réaliser **	41 500
TOTAL	52 188	TOTAL	60 125

Reste à ventiler en dépenses 7 937 euros	
- Travaux : + 7937	
TOTAL	60 125

* restes à réaliser :

- Travaux (tranche assainissement Bourg) : 25 825 euros

** restes à réaliser :

- Emprunt : 35 000 euros
- Sub. Tranche assainissement du Bourg : 6 500 euros

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :*

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- *accepte le budget prévisionnel tel qu'il est proposé en annexe..*

Décision modificative du budget Assainissement

Madame le Maire indique la nécessité de transférer la somme de 10 454 euros du c/2158 au c/ 2315 du programme 10 "travaux"

*Après en avoir délibéré,
le conseil municipal par :*

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- *accepte le transfert de crédit tel qu'il est proposé.*

Tableau des effectifs au 01/01/08

Madame le Maire indique les effectifs de la commune suivants :

BUVAT Annie, Titulaire, Adjoint de 2^{ème} classe des services techniques à 12/35^{ème}

PIETTE Jean Pierre, Titulaire, Adjoint 2^{ème} classe des services techniques à 35/35^{ème}

ROBERT André, Titulaire, Adjoint 2^{ème} classe des services techniques à 17.5/35^{ème}

JACQUINET Véronique, Titulaire, Adjoint 2^{ème} classe des services techn. à 17.5/35^{ème}

SCHOETTEL Marie, Titulaire, Adjoint administratif de 1^{er} classe faisant fonction de secrétaire de Mairie à 35/35^{ème}

MASFRAND Séverine, Contractuelle jusqu'au 3 juillet 2008, Adjoint d'animations de 2^{ème} classe à 10/35^{ème}

LAJOIE Janique, Contractuelle jusqu'au 3 juillet 2008, Adjoint de 2^{ème} classe des services techniques à 53h/mois

RANDOIN Peggy, Contrat d'avenir à 26/35^{ème}

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- adopte le tableau des effectifs tel qu'il est présenté.

Tarif de la location du Centre d'Animations Culturelles et Sportives

Madame le Maire indique que suite aux demandes des associations, il est nécessaire de modifier les tarifs de location.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- adopte les tarifs suivants valables du 1^{er} Avril au 31 octobre :

	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Week end (salle + préau)	1 gratuite/an 150 euros les suivantes	300 euros	200 euros	275 euros
Semaine	Gratuit	120 euros	80 euros	150 euros
Préau + barbecue	70 euros/jour	175 euros/jour	110 euros/jour	150 euros/jour

Caution : 150 euros (sous forme de 2 chèques l'un de 110 euros et l'autre de 40 euros)

- adopte les tarifs valables du 1^{er} novembre au 31 mars :

	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Week end (salle + préau)	1 gratuite/an 100 euros les suivantes	180 euros	120 euros	165 euros
Semaine	Gratuit	120 euros	80 euros	150 euros
Préau + barbecue	70 euros/jour	175 euros/jour	110 euros/jour	150 euros/jour

Caution : 150 euros (chèques de 110 et 40 euros)

Forfait chauffage : 65euros/jour

Il est précisé que les associations de la commune ont droit à une seule location gratuite par an. Les suivantes sont de 150 ou 100 euros suivant la période et seulement si la manifestation à un but lucratif.

Le prêt de la salle sera gratuit pour les évènements tels le carnaval, halloween, et sur accord de Madame le Maire.

Demande de subvention pour les travaux du chemin de la Viale

Monsieur Amossé indique la nécessité d'améliorer l'accès du chemin de la villae.

Après consultations :

- SMTPB : 5 555.42 euros TTC
- Colas : 6 313.68 euros TTC
- SMC : 4 126.20 euros TTC

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- décide de retenir le devis de SMC pour 4 126.20 euros TTC
- autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour un montant de 3 450 euros HT

Demande de subvention pour l'installation d'éclairage au stade de football

Monsieur Guichon indique la nécessité d'équiper le terrain d'entraînement d'un éclairage suffisant et économique. Il propose un devis de CAILLOT de 2 749.20 correspond à l'achat de 14 projecteurs.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- accepte le devis de CAILLOT pour un montant de 2 749.20 euros TTC
- autorise Mme le Maire à solliciter une subvention au Conseil Général pour un montant de 2 298.66 euros.

Convention entre la commune, la FFF, la Ligue d'Auvergne et de District de l'Allier

Monsieur Guichon indique la nécessité de conventionné avec la FFF, la Ligue d'Auvergne et le district de l'Allier pour l'utilisation des stades municipaux en période d'intempéries. Il donne lecture de ladite convention.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- autorise Mme le Maire à signer la convention telle qu'elle est annexée.

Voie communale n°2 - choix du nom et numérotation des parcelles

Mme le Maire indique que le chemin d'exploitation n°2 à Mont n'a pas été dénommé. Elle propose de l'appeler "rue de la Croix de Mont".

Les parcelles seront numéroté de la façon suivante :

ZA 225 : 2 rue de la Croix de Mont

ZA 226 : 6 rue de la Croix de Mont

ZA 227 : 8 rue de la Croix de Mont

ZA 228 : 12 rue de la Croix de Mont

ZA 229 : 14 rue de la Croix de Mont

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- *nomme la voie communale n°2 : rue de la Croix de Mont*

- *Attribue les numéros de voie aux parcelles ZA 226-227-228-229 comme indiqué ci-dessus.*

Divers :

Monsieur Aubert, Responsable de la Voirie et des Espaces Verts, indique qu'il a rencontré Messieurs Piette et Robert pour une nouvelle organisation de leur travail.

Il informe également les membres du conseil qu'un bac à fleurs sera placé à l'intersection du chemin et de la route de la Viale pour empêcher le stationnement. Il poursuit en indiquant qu'il a été demandé à Monsieur Lajoie d'ôter son matériel placé sur les parcelles privées ZE 91 et 322 de la commune. Cet espace est utilisé en priorité pour le demi-tour nécessaire au camion du SICTOM lors du ramassage des ordures ménagères. Une autre demande a été faite auprès de Monsieur Joly afin que les ronces provenant de sa parcelle ZE 341 n'envahissent pas la voie publique.

Réunions :

- commission bâtiment : mercredi 16 avril à 17h45
- commission voirie : mardi 22 avril à 17h30

Fin de la séance : 23h30